Le Sénat s'ajourne à loisir.

Trois heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (306), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions et le Code criminel",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements qu'il a apportés à ce bill, sans autre modification.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera
ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.